



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMERO SPECIAL

**Délégation de signature
Corps préfectoral**

3 février 2005

- Cabinet du Préfet -

A R R Ê T É
donnant délégation provisoire de signature à Mme Catherine SCHMITT, sous-préfète de Chinon, à l'effet d'assurer la suppléance du préfet d'Indre-et-Loire

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n°82213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 21 octobre 2004 portant nomination de M. Gérard MOISSELIN en qualité de préfet du département d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 5 septembre 2002 portant nomination de M. Eric PILLOTON en qualité de secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 5 décembre 2002 portant nomination de Mme Catherine SCHMITT, sous-préfète de 2^{ème} classe, en qualité de sous-préfète de Chinon,

Vu le décret du 13 octobre 2004 mettant fin, sur sa demande, aux fonctions de sous-préfet de Loches exercées par M. Jackie LEROUX-HEURTAUX,

Vu le décret du 3 juin 2004 portant nomination de M. Stanislas CAZELLES en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet d'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté du 8 novembre 2004 donnant délégation de signature à Mme Catherine SCHMITT, sous-préfète de Chinon,

Considérant l'absence simultanée du département d'Indre-et-Loire les jeudi 3 février 2005 et vendredi 4 février 2005 du préfet et du secrétaire général de la préfecture,

A R R Ê T E :

Article 1 : Mme Catherine SCHMITT, sous-préfète de Chinon, assure la suppléance du préfet d'Indre-et-Loire et est autorisée à signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions du préfet du département d'Indre-et-Loire, du jeudi 3 février 2005 à 17 heures jusqu'au vendredi 4 février 2005 à 10 heures.

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la sous-préfète de Chinon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet le jeudi 3 février 2005 et sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 2 février 2005

Signé

Gérard MOISSELIN

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*
permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:
Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Eric PILLOTON, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture - Tirage : 305 exemplaires.
Dépôt légal : *3 février 2005* - N° ISSN 0980-8809.

DIFFUSÉ LE 3 FEVRIER 2005